



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 AVRIL 2018

Le 10 avril 2018 à 20 heures 35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline Vanbersel, Maire.

Etaient présents :

Mme Vanbersel, M. Vereecke, Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Ziegler, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, Mme Charroppin, M. Hautot, M. Brebant, M. Chatin, Mme Barbier, M. Rémond, M. Roze, Mme Liard, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Krauzé (pouvoir à M. Hautot)
M. Mauriéras (pouvoir à M. Rémond) (arrivée à 20h40)
M. Gardette (pouvoir à Mme Vanbersel)
Mme Tesson (pouvoir à Mme Labarre)
Mme Daninthe (pouvoir à M. Vereecke)
M. Moutinho (pouvoir à M. Beaudoir)
Mme Balard (pouvoir à Mme Ziegler)

Etait absente :

Mme Ribeiro-Rego.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 35.

Mme Amélie LIARD est élue secrétaire de séance.

Madame Vanbersel demande à inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour afin de permettre à deux associations, le comité des fêtes et le comité de jumelage, de bénéficier par anticipation du versement de subventions en raison de l'organisation de manifestation, en ce début d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (22 voix dont 7 pouvoirs):

- **APPROUVE** l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour relatif à l'attribution de subventions aux associations.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix pour dont 7 pouvoirs), le procès-verbal de la séance du 27 février 2018.

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 27 février 2018 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

FINANCES COMMUNALES

14) Subventions aux associations - Avance.

- **ACCEPTE** par 21 voix pour (dont 7 pouvoirs) et 1 contre (M. Chatin), de verser à titre d'avance sur la subvention 2018 la somme de 3 000 € au comité des fêtes pour l'organisation de diverses manifestations.
- **DÉCIDE** à l'unanimité par 22 voix pour (dont 7 pouvoirs) d'accorder une subvention d'un montant de 1 400 € au Comité de Jumelage de l'Eventail (Le comité de Jumelage prévoit d'accueillir du 28 avril au 1^{er} mai 2018, une trentaine d'italiens et de leur permettre de passer une journée sur Paris, une journée à Rouen).

AFFAIRES GÉNÉRALES

Arrivée de M. Mauriéras

1) Fourrière automobile - Contrat de concession sous forme de délégation de service public - Rapport d'activité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix dont 6 pouvoirs) :

- **PREND** acte du rapport relatif à la délégation de service public de la fourrière automobile pour l'exercice 2017. Les principales caractéristiques de l'activité 2017 sont, l'enlèvement de quatre véhicules dont un seul propriétaire est venu faire la destruction du véhicule et régler les frais. Au total, les frais supportés par la Mairie ont été de 1 320,56 €.

2) Organisation du Forum des métiers en uniforme - Convention de mutualisation des ressources avec la police municipale de Beauvais.

Afin de faire découvrir et de promouvoir de nombreux métiers issus de la défense et de la protection des populations, la commune de Sainte-Geneviève organise son 3^{ème} forum des métiers en uniforme le samedi 14 avril 2018 au gymnase du collège Léonard de Vinci.

Le Maire de la Commune de Beauvais a autorisé son service de police municipale à participer à ce forum. Cette participation permettra ainsi une démonstration de la brigade équestre de la police municipale de Beauvais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix dont 6 pouvoirs) :

- **APPROUVE** la convention de mutualisation des ressources avec la police municipale de Beauvais et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

FINANCES COMMUNALES

3) Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) - Répartition des charges.

La Directrice d'Académie des services départementaux de l'Education Nationale a décidé une nouvelle organisation des Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté (RASED) dans l'Oise. Ce nouveau découpage de l'antenne du RASED, regroupe les communes suivantes : Anserville, Laboissière-en-Thelle, Lachapelle-Saint-Pierre, Lormaison (élémentaire et maternelle), Mortefontaine-en-Thelle, Esches, Fosseuse, Sainte-Geneviève (les 3 écoles), Puiseux-le-Hauberger, Méru (Jules Verne).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix dont 6 pouvoirs) :

- **APPROUVE** la convention de remboursement des frais de fonctionnement avec l'ensemble des Communes membres de l'antenne de Méru-Est du RASED et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

4) Construction de la salle socioculturelle - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix dont 6 pouvoirs) :

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Plan de financement salle socio culturelle -
DSIL

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Montant total des travaux	1 200 338.84	1 440 406.61
TOTAL Dépenses	1 200 338.84	1 440 406.61
Recettes		
Département de l'Oise (23.93%)	287 290.00	287 290.00
Etat - DETR (13.69%)	164 363.84	164 363.84
Etat - DSIL (42.37%)	508 617.00	508 617.00
Autofinancement (20.01%)	240 068.00	480 135.77
TOTAL Recettes	1 200 338.84	1 440 406.61

- **SOLLICITE** une subvention pour la réhabilitation et la transformation des anciens bâtiments industriels Prévoté dans le cadre de l'opération d'aménagement de la salle socioculturelle auprès

de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Locale (DSIL), dont le coût est estimé à 1 200 338.84 € HT.

5) Construction du restaurant scolaire - Installation d'un dispositif de sécurité incendie - Demande de subvention auprès du Département de l'Oise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix dont 6 pouvoirs) :

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Plan de financement protection incendie

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Montant total des travaux	30 166.88	36 200.26
TOTAL Dépenses	30 166.88	36 200.26
Recettes		
Département de l'Oise (50 %)	15 083.44	15 083.44
Autofinancement	15 083.44	21 116.816
TOTAL Recettes	30 166.88	36 200.26

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département pour l'acquisition de radars pédagogiques dont le coût est estimé à 30 166.88 € HT.

6) Budget principal - Reprise anticipée des résultats 2017.

- **DÉCIDE** à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix dont 6 pouvoirs) de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2018 du budget principal les résultats de l'exercice 2017,
 - **d'affecter** le résultat de fonctionnement 2017 en partie au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 Réserves pour un montant de 400 000 € et d'affecter le solde, d'un montant de 283 827,49 €, en section de fonctionnement au chapitre 002.
 - **De reporter** en section d'investissement l'excédent estimé soit 357 088.14 €.

7) Budget assainissement de la commune - Transfert des résultats de clôture au budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix dont 6 pouvoirs) :

- **CONSTATE** que les résultats reportés du compte administratif 2017 du budget annexe du service assainissement à intégrer au budget principal par écritures budgétaires s'élèvent à :
 - Section d'exploitation (C/002) : 282 644.16 €
 - Section d'investissement (C/001) : 1 105 916.45 €

- **INSCRIT** au budget principal de la commune, les crédits nécessaires à la réalisation du transfert de résultats susvisés :

	Investissement		Fonctionnement	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Dépenses	1068	1 105 916.45 €	678	282 644.16 €
Recettes	001	1 105 916.45 €	002	282 644.16 €

8) Budget assainissement annexe - Transfert des résultats cumulés à la Communauté de Communes Thelloise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix dont 6 pouvoirs) :

- **CONSTATE** que les résultats reportés du compte administratif 2017 du budget annexe du service assainissement à transférer au à la Communauté de Communes Thelloise s'élèvent à :
 - Section d'exploitation (C/002) : 282 644.16 €
 - Section d'investissement (C/001) : 1 105 916.45 €
- **DÉCIDE** de transférer les résultats du budget du service de l'assainissement collectif, constatés au 18 juin 2017, à la Communauté de Communes Thelloise :

Budget assainissement :

- Résultat de fonctionnement reporté (excédent) de 282 644.16 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) de 1 105 916.45 €

Selon le schéma comptable suivant :

- **Transfert d'un excédent de fonctionnement :**
Commune 282 644.16 € - Compte 678 à la Communauté de Communes Thelloise - Compte 778.
- **Transfert d'un solde positif de la section d'investissement :**
Commune 1 105 916.45 € - Compte 1068 à la Communauté de Communes Thelloise - Compte 1068.

9) Construction du Restaurant Scolaire - Autorisation de programme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix dont 6 pouvoirs) :

- **DÉCIDE** de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement « restaurant scolaire » comme suit :

Montant de l'Autorisation de programme	Crédit de paiement 2018	Crédit de paiement 2019
2 000 000 €	1 650 000 €	350 000 €

10) Vote des taux des impôts directs locaux - 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix dont 6 pouvoirs) :

- **DÉCIDE** de maintenir au même niveau que l'an passé les taux des trois taxes directes locales pour 2018 comme suit :

Taxes	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Bases 2018 en €	Produit en €
Habitation	16,93	17,27	17,27	17,27	17,27	3 325 000	574 228
Foncier Bâti	32,56	33,21	33,21	33,21	33,21	2 894 000	961 097
Foncier Non Bâti	81,77	83,41	83,41	83,41	83,41	45 500	37 952
						Produit fiscal attendu 2018	1 573 277

11) Budget primitif principal et annexes - Exercice 2018 - Examen.

- **VOTE** par 22 voix pour (dont 6 pouvoirs) le budget au niveau du chapitre en fonctionnement et au niveau des opérations en investissement.
- **APPROUVE** par 21 voix pour (dont 6 pouvoirs) et 1 contre (M. Chatin) le budget primitif de l'exercice 2018 équilibré en dépenses et en recettes de la façon suivante :

➤ Section de fonctionnement	2 958 500 €
➤ Section d'investissement	4 110 500 €
dont les restes à réaliser :	
* Dépenses.....	457 080 €
* Recettes.....	145 700 €

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 368 000 €.

ENFANCE ET JEUNESSE

12) Animations pédagogiques - Année scolaire 2017-2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix dont 6 pouvoirs) :

- **ACCEPTÉ** de subventionner pour un montant total de 4 400 € le projet d'animation pédagogique (sortie au centre équestre « Pony Rêve) pour les élèves de grande section de l'école maternelle « aux jolis pommiers ».

- **DÉCIDE** de verser une dotation de 12 € par élève sous forme de subventions annuelles aux coopératives respectives des trois écoles pour un montant total de 5 940 €.

- Ecole maternelle « Aux jolis pommiers » :	12 * 195 = 2 340 €
- Ecole élémentaire Roger Pauchet :	12 * 49 = 588 €
- Ecole élémentaire Camille Claudel :	12 * 251 = 3 012 €

13) Instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes - Motion.

- **DEMANDE** à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix dont 6 pouvoirs), au gouvernement l'instauration immédiate et effective d'un moratoire sur les fermetures de classes. Il s'agirait d'une première mesure indispensable pour signifier que l'éducation de nos enfants, où qu'ils vivent, est une véritable priorité pour notre pays.

QUESTIONS DIVERSES

- **Madame Ziegler** :
 - Le forum des métiers en uniforme se déroule ce samedi 14 avril 2018.
- **Monsieur Beaudoir** :
 - Démarrage des travaux de construction du projet de l'OPAC de l'Oise (maison médicale et logements) cet été pour une livraison en automne 2019.
- **Monsieur Berson** :
 - Installation de deux radars pédagogiques sur la RD 1001.

☺

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

☺

Fait à Sainte-Geneviève, le 12 avril 2018.

La Secrétaire,

Amélie LIARD



Le Maire,

Jacqueline VANBERSEL